




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-998**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206267-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ATELIER DE CÉZANNE - ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'ATELIER DE CÉZANNE, LES CARRIÈRES DE BIBEMUS ET LE CENTRE DE CONGRES

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ATELIER DE CÉZANNE - ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'ATELIER DE CÉZANNE, LES CARRIÈRES DE BIBEMUS ET LE CENTRE DE CONGRES-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a confié à l'Office de Tourisme la gestion des sites cézanniens qui s'appuie :

- d'une part sur les dispositions de l'article L133-3 du code du tourisme, modifié par la loi N° 2009-888 du 22 juillet 2009 relative au développement et à la modernisation des services touristiques, aux termes duquel notamment il peut être chargé, par le Conseil Municipal, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.
- d'autre part sur les dispositions de la convention d'objectifs triennale 2021 – 2023 entre la Ville et l'Office Municipal de Tourisme adoptée par délibération DL.2021-489 du 12 février 2021.

Par délibération n° 97.0601 du 12 juin 1997, la Ville a donné en gestion à l'Office de Tourisme, l'Atelier de Cézanne. La convention a été renouvelée par délibération n° DL.2018-50 du 1^{er} février 2018 pour une durée de trois ans.

Le Pavillon de Cézanne situé 9 avenue Paul Cézanne, comportant l'Atelier du peintre Cézanne dans les dernières années de sa vie, est conservé tel qu'il a été cédé à la Ville et présente une collection d'objets ayant appartenu au Maître, et d'autres acquis depuis la création du lieu.

Le site, comprenant le Pavillon et l'Atelier de Cézanne ainsi que les abords constituant l'ancienne propriété du peintre, est classé depuis le 17 décembre 1942.

Le Pavillon de Cézanne a fait l'objet d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, par Arrêté ministériel en date du 19 Mai 1974.

C'est un lieu de mémoire de renom, très fréquenté par les visiteurs venus du monde entier. Le Pavillon de Cézanne, communément appelé « Atelier de Cézanne » ou « Atelier des Lauves », est un musée qui bénéficie du label « Musées de France ».

Il est placé sous l'autorité d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique et scientifique comprenant représentants de la Ville et de l'Etat qui en déterminent l'orientation générale, la bonne conservation et la mise en valeur du lieu.

Je vous propose aujourd'hui de renouveler pour une durée de trois ans, la convention actuelle de gestion du Pavillon et de l'Atelier de Cézanne arrivée à échéance.

Par délibération n° 2005.1303 du 7 novembre 2005, la Ville a désigné l'Office de Tourisme, gestionnaire de deux autres sites, les Carrières de Bibémus et la Bastide du Jas de Bouffan Ce dernier site, est fermé, en raison des travaux de rénovation en cours.

Les carrières de Bibémus sont tout à la fois un magnifique témoin géologique de l'histoire de la construction d'Aix depuis l'Antiquité et un lieu où le génie cézannien a pu s'exprimer dans des peintures de première importance. Elles font partie du périmètre de protection du site classé de Sainte Victoire.

Par délibération n° DL.2019-665 du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux tarifs de location des sites de Cézanne et du Centre de Congrès, les forfaits de privatisation des sites cézanniens ayant été maintenus.

Une évolution des tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 est soumise à votre approbation. Ces derniers prévoient :

1/ pour l'Atelier de Cézanne et les carrières de Bibémus :

Les droits d'entrée demeurent inchangés, toutefois la nouvelle grille proposée en annexe prend en compte la suppression et l'ajout de nouvelles tranches tarifaires, pour s'adapter à la demande du public et au contexte sanitaire actuel.

Les tarifs destinés aux agences de voyages et tour opérateurs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2022.

2/ pour le forfait de privatisation de l'atelier de Cézanne :

Il vous est proposé d'augmenter le forfait de privatisation tel qu'annexé à ce rapport. En effet, de plus en plus d'entreprises et d'agences sont intéressées pour des petits groupes, notamment durant la saison estivale. Une nouvelle tarification figure également pour les « dîners dans l'Atelier » réservés à une clientèle ciblée.

Le forfait de privatisation des carrières de Bibémus est maintenu.

3/ pour le Centre de Congrès, l'évolution concerne uniquement les deux prestations ci-dessous :

- la connexion Wifi est offerte aux participants, afin d'être en cohérence avec l'offre concurrente.
- la mise à disposition de deux vidéoprojecteurs Hitachi CP SX635 est proposée sur devis.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de la convention de gestion de l'Atelier de Cézanne avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette conventions et tous documents y afférents ;
- **ADOPTER** la nouvelle grille de tarifs de droits d'entrée et de forfait privatisation de l'Atelier de Cezanne figurant en annexe, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.
Le forfait de privatisation des carrières de Bibémus est maintenu.
- **ADOPTER** la nouvelle grille de tarifs de location du Centre de Congrès jointe en annexe, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

DL.2021-998 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ATELIER DE CÉZANNE - ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'ATELIER DE CÉZANNE, LES CARRIÈRES DE BIBEMUS ET LE CENTRE DE CONGRES-

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

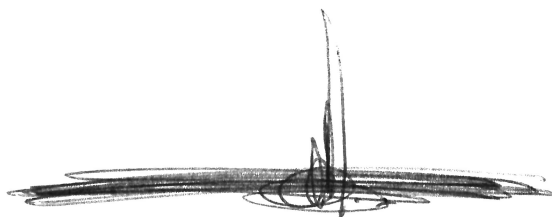
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



AIX en PROVENCE
LA VILLE

PAVILLON ET ATELIER DE CEZANNE

CONVENTION DE GESTION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Entre les soussignés :

La Ville d'Aix-en-Provence dûment représentée par son maire en exercice, ou l'élu délégué
....., agissant en vertu des délibérations du Conseil Municipal
.....
d'une part,

et

L'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence représenté par son Directeur,
Monsieur Michel FRAISSET,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cadre général

La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire de plusieurs lieux qui ont marqué la vie et l'œuvre de Paul Cézanne. Elle souhaite mettre en valeur ce patrimoine et développer le potentiel culturel et touristique qu'il représente. Parmi eux, le Pavillon de Cézanne, situé 9 avenue Paul Cézanne, comportant l'atelier du peintre, communément appelé « Atelier de Cézanne » ou « Atelier des Lauves ». Ce lieu de mémoire qui bénéficie d'une double protection, au titre des Monuments historiques (site classé et monument inscrit à l'inventaire) et du service des Musées de France (label « Musée de France »), attire un grand nombre de visiteurs et représente un instrument culturel et pédagogique à la valeur considérable.

La convention d'objectifs 2021 - 2023 entre la Ville et l'Office Municipal de Tourisme, adoptée par délibération DL.2021-489 du 12 février 2021, prévoit la possibilité pour l' Office Municipal de Tourisme de « gérer tout équipement confié par la Ville d'Aix-en-Provence, correspondant à son objet social, dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'animation ou des sports. Parmi ces équipements figurent le centre de Congrès et les salles polyvalentes (...), ainsi que l'atelier Cézanne et autres sites de Cézanne, compte tenu de sa clientèle essentiellement touristique. »

La mission de gestion de l'équipement Pavillon et Atelier Cezanne confiée à l'Office Municipal de Tourisme s'appuie également sur les dispositions de l'article L133-3 du code du tourisme, modifié par la loi N° 2009-888 du 22 juillet 2009 relative au développement et à la modernisation des services touristiques, aux termes duquel notamment il peut être chargé, par le Conseil Municipal, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

Article 2 : Objet de la convention

Par délibération du Conseil Municipal en date du _____, la Ville d'Aix-en-Provence confie à l'Office Municipal de Tourisme (O.M.T.) la gestion du Pavillon de Cezanne comprenant l'Atelier du peintre avec pour mission d'en assurer l'entretien, l'accueil du public et la réalisation d'actions de promotion, sous la direction du Comité technique et scientifique tel qu'il est défini dans l'article 4 de la présente convention.

Article 3 : Comité de Pilotage

Dans ses fonctions, le gestionnaire est placé sous l'autorité d'un comité de pilotage co-présidé par le Maire, ou son représentant et le Directeur du service des Musées de France, et composé de :

- L' élu délégué aux Musées, au Patrimoine, Secteur Sauvegardé, Relations avec l'Atelier du Patrimoine, Politique Patrimoniale,
- L' élu délégué aux Travaux,
- L' élu délégué au Foncier,
- Le Directeur Général Adjoint des Services Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité
- Le Directeur du Musée Granet,
- Le Coordinateur des Musées,
- Le Directeur du Patrimoine,
- Le Directeur des Espaces Verts,
- Le Conservateur Régional des Monuments Historiques,
- Le Conseiller Musées à la Direction régionale des Affaires Culturelles,
- L'Architecte des Bâtiments de France,
- Le Président de l'Office Municipal de Tourisme,
- Le Directeur de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce Comité fixe les orientations qui devront être mises en œuvre en matière de :

- rénovation du site,
- conservation du Musée (bâtiments et collections),
- valorisation et animation.

Il se réunit une fois par an pour évaluer et valider la politique culturelle qui y est menée.

Article 4 : Comité technique et scientifique

En tant que Musée de France, l'Atelier de Cézanne est placé sous la direction scientifique et muséographique du Directeur du Musée Granet, du Directeur des Musées, et de toute personne dont ils estimeraient la compétence utile.

C'est sous l'autorité scientifique et muséographique de ce Comité, et en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui exerce le contrôle scientifique et technique de l'État sur les collections de ce musée de France, que seront menées la conception, la présentation muséographique des objets et le cas échéant la réalisation des expositions, les actions pédagogiques, ainsi que définis les contenus de la boutique (produits dérivés, éditions, ...).

C'est ce Comité qui se charge de faire réaliser l'inventaire, la conservation et la restauration des œuvres.

Il se réunit au moins une fois par an en amont du Comité de pilotage où ses recommandations seront étudiées et validées pour mise en œuvre.

Article 5 : Dispositions réglementaires

Le gestionnaire s'engage à observer et à faire respecter, dans les locaux mis à sa disposition, les prescriptions réglementaires existantes ou à venir :

- concernant la sécurité du public, du personnel, des œuvres et bâtiments classés ou inscrits,
- les mesures à prendre contre les dangers d'incendie ou de panique,
- les éventuelles mesures permettant l'accompagnement de personnes à mobilité réduite,
- les dispositions d'ordre sanitaire.

Article 6 : Surveillance et sécurité – Accès

Dans le respect des prescriptions du service des Musées de France en la matière, le gestionnaire est responsable de la surveillance et de la sécurité de l'Atelier de Cézanne et de l'atelier du peintre, tant pendant les heures d'ouverture au public que pendant les temps de fermeture diurne et nocturne. Il garantit la permanence de l'accessibilité au site au comité technique et scientifique, ainsi qu'aux services de l'Etat et de la Ville concernés par la gestion des Musées et la protection des Monuments historiques.

Article 7 : Tarification

Intégrés de manière cohérente à la politique culturelle de la Municipalité, les différents tarifs relatifs au droit d'entrée et ventes d'ouvrages seront proposés par l'Office Municipal de Tourisme et le Comité technique et scientifique de l'Atelier de Cézanne.

Ces tarifs seront soumis à l'approbation de la Ville au cours du dernier trimestre de l'année civile pour l'année civile suivante.

Les recettes d'exploitation seront perçues par l'Office Municipal de Tourisme.

Article 8 : Responsabilité du Gestionnaire – Assurances

Le gestionnaire doit veiller au bon fonctionnement des équipements dont il a la charge. Il est tenu de couvrir les conséquences de sa responsabilité civile par une police d'assurance couvrant toutes les réclamations qui pourront être présentées par des tiers ou des utilisateurs.

Il devra par ailleurs souscrire les garanties nécessaires pour couvrir les conséquences de sa responsabilité locative pour tous dommages causés au bâtiment ou aux équipements, sans que la Ville ait à connaître l'origine de la responsabilité desdits dommages, la Ville continuant à assurer ses obligations de propriétaire dans le cadre des bâtiments communaux.

Il doit donner connaissance de la police souscrite à la Ville, laquelle pourra à tout moment, si nécessaire, en demander la révision.

Les œuvres inventoriées et conservées à l'Atelier de Cezanne – Musée de France sont assurées par la Ville d'Aix-en-Provence.

Article 9 : Réparations – Entretien

Le gestionnaire s'engage à procéder à l'entretien courant des locaux gérés, et à prendre à sa charge toutes réparations locatives qui s'avèreraient nécessaires.

Les réparations foncières, que la loi met à la charge des propriétaires, incombent à la Ville. Tous les investissements touchant aux bâtiments et au jardin seront effectués par la Ville, seule compétente, sur proposition du Comité technique et scientifique, et après validation par le Comité de pilotage.

L'Office Municipal de Tourisme s'interdira d'apporter quelques modifications que ce soit au Pavillon et à l'Atelier, en dehors de cette procédure.

Le gestionnaire souffrira sans indemnité tous les travaux, quelle que soit leur importance ou leur durée, qui seraient entrepris par la Ville. Leur date d'exécution sera arrêtée en accord avec le gestionnaire.

Toute opération de conservation-restauration des œuvres, ou de travaux ayant des implications sur ces dernières, sont soumis à validation du Comité technique et scientifique.

En fin de convention, les lieux devront être rendus à la Ville en bon état.

Article 10 : Clauses financières et charges de fonctionnement

La gestion de cet équipement sera prise en compte par le budget de l'Office Municipal de Tourisme, qui bénéficiera d'une subvention de fonctionnement prévue à cet effet dans le cadre de la subvention globale de fonctionnement octroyée par la Ville d'Aix-en-Provence. Lors de la clôture des comptes, le bilan financier sera présenté au Comité technique et

scientifique qui avisera en cas de déficit ou bénéfice. Il sera ensuite validé par le Comité de Pilotage.

La Ville acquitte tous les impôts et taxes mis à la charge des propriétaires.

Tous les frais de fonctionnement : eau, électricité, téléphone, sont à la charge du gestionnaire.

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs 2021 -2023 précitée, la Ville pourra à tout moment consulter les documents financiers afférents à la gestion de cet équipement.

Article 11 : Interdiction de cession

Le gestionnaire ne peut en aucun cas céder, gratuitement ou à titre onéreux, le bénéfice de ces droits, à toute personne physique ou morale, même poursuivant des buts analogues, sous peine de résiliation de la présente convention.

Article 12 : Etat des lieux

Un état des lieux du bâtiment du Pavillon de Cezanne et de l'Atelier du peintre, comprenant un inventaire des collections (œuvres, objets, archives, documentation), sera dressé contradictoirement entre les deux parties avant la signature de la convention, et annexé à la présente convention.

Article 13 : Durée

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans.

Elle prendra effet à la date de la signature.

En cas de dissolution ou de cessation d'activité de l'Office Municipal de Tourisme, la convention serait résiliée de plein droit.

Article 14 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par la Ville dans les cas :

- d'abus de droit,
- de manquement grave aux clauses de la convention.

Cette résiliation interviendra de plein droit après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de trente jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 15 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes,

la Ville fait son élection de domicile à l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence
Cedex 1

et

l'Office Municipal de Tourisme en son siège social – 300, avenue Giuseppe Verdi – BP 40160 – 13605 Aix-en-Provence Cedex 1,
auxquels lieux tous ces actes seront bien et valablement signifiés.

Article 16 : Jugement des contestations

Les contestations qui s'élèveraient entre la Ville et le Gestionnaire au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence de la juridiction administrative.

Date

Pour la Ville,
Le Maire, ou l' élu délégué

Pour l'Office Municipal de Tourisme,
Le Directeur

Tarifs droits d'entrée sites de Cézanne.

Applicables a/c du 1er janvier 2022

			Atelier	Bibémus		
Individuels Px Public	< 15p	Plein tarif Visite libre	6,50 €	6,50 €	Adulte	
		Tarif réduit Visite libre	3,50 €	3,50 €	13-25 ans	
		Tarif CityPass (valorisation pour le TP, tarif non applicable au client)	3,25 €	3,25 €	Adulte	
		Tarif réduit CityPass (valorisation pour le TP, tarif non applicable au client)	1,75 €	1,75 €	3-13 ans : Carrières de bibémus & 13-25 ans : Atelier Cézanne	
		Gratuit	0,00 €	0,00 €	< 13 ans, Rsa (ou équivalent), Demandeurs d'emploi, Handicapés, Presse, I.CO.M (sur présentation de la carte)+ Eductours TO/AGV Guide conférencier (sur présentation de la carte). Nuit des musées Journées du Patrimoine. Adhérents Culture du cœur. Pacte'AMU	
		Gratuit	0,00 €	0,00 €	Détenteurs CityPass	
		Audioguide	3,00 €	-	Achat sur site	
		Plein tarif Visite libre avec audioguide	7,50 €	-	Uniquement vente en ligne et à l'accueil de l'Office de Tourisme	
		Réduit 13-25 ans. Visite libre avec audioguide	4,50 €	-	Uniquement vente en ligne et à l'accueil de l'Office de Tourisme	
		Plein Tarif Visite guidée	9,50 €	-		
		Tarif réduit Visite guidée	6,50 €	-		
		A RAJOUTER	Plein tarif Visite sensorielle Famille	10,00 €	-	
		A RAJOUTER	Réduit tarif Visite sensorielle Famille Enfants de 5 à 18 ans	5 euros	-	
Groupes Scolaires	Etablissement scolaire	Gratuit	0,00 €	-	Avec médiateurs Ville d'Aix, sur créneaux dédiés	
	Visite atelier de Cézanne					
	Etablissement scolaire	Plein tarif	5,00 €	-	Avec médiateur sites de Cézanne. Sur créneaux Groupe	
	Visite atelier de Cézanne				1 gratuité par tranche de 15 billets payants	
Groupes Px Public (ponctuel)	= ou > 15p. Groupe sans convention OMT	Etablissement scolaire	Plein tarif	-	5,00 €	
		Visite carrières de Bibémus	Gratuité		0,00 €	1 gratuité par tranche de 15 billets payants
Individuels et Groupes Prix Négocié	Avec convention OMT pour les Carrières de Bibémus. Organismes partenaires, professionnels du tourisme avec guide validé par l'OMT	Plein tarif	-	4,50 €	Tarif unique	
		Gratuit		0,00 €	1 gratuité par tranche de 15 billets payants	

Tarifs applicables a/c du 1er avril 2022

Individuels Prix Négocié (ou F.I.T)	< 15p. Agences de Voy/ Tour Opérateurs/ Sté/ Institutions partenaire/particulier. <u>Ponctuel</u> : soumis à l'accord écrit d'un interlocuteur de l'OMT. <u>Annuel</u> : tarif "grossiste" soumis aux conditions de la convention avec l'OMT (F.I.T.: Full Inclusive Tour)	Plein tarif	4,50 €	-	Adulte
		Tarif réduit	3,00 €	-	13-25 ans
		Audioguide	3,00 €	-	
		Gratuit	0,00 €	-	< 13 ans
		Visite privative langue étrangère	35,00 €	-	Forfait langue étrangère, par créneau horaire
Groupes Prix Négocié (série)	= ou > 15p. Groupe avec convention OMT	Plein tarif	4,50€	-	Tarif unique
		Gratuit	0€	-	1 gratuité par tranche de 15 billets payants (hors tarif réduit)
		Visite commentée	35,00 €	-	Forfait langue étrangère ou français
		Audioguide	3,00 €	-	
Individuels et Groupes Prix Négocié	Avec convention OMT pour les Carrières de Bibémus. Organismes partenaires, professionnels du tourisme avec guide validé par l'OMT	Plein tarif	-	4,50 €	Tarif unique
		Gratuit		0,00 €	1 gratuité par tranche de 15 billets payants

«FORFAIT PRIVATISATION DE L'ATELIER DE CEZANNE»

Anciens tarifs:

Mise à disposition des jardins de l'Atelier de Cézanne :

Juin à Septembre : 800 € HT de 15 à 50 personnes
1 500 € HT au-delà de 50 personnes

Autres périodes de l'année : 500 € HT de 15 à 50 personnes
1 000 € HT au-delà de 50
personnes

Nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Mise à disposition des jardins de l'Atelier de Cezanne :

- 2 000 € HT jusqu'à 50 personnes
- 3 500 € HT au-delà de 50 personnes

Mise à disposition de l'Atelier pour un « dîner dans l'Atelier » : 4 500 € HT jusqu'à 16 personnes.

Salle Milhaud : journée (08h à 18h)	20	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Salle Milhaud : demi-journée (08h à 12h ou de 14h à 18h)	20	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Salle Milhaud : soirée (19h à 23h)	20	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Salle Milhaud : repas/cocktail/pause matin, après-midi, permanente	20	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Salle Forbin : journée (08h à 18h)	20	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Salle Forbin : demi-journée (08h à 12h ou de 14h à 18h)	20	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Salle Forbin : soirée (19h à 23h)	20	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Salle Forbin : repas/cocktail/pause matin, après-midi, permanente	20	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Salle Picasso : journée (08h à 18h)	20	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Salle Picasso : demi-journée (08h à 12h ou de 14h à 18h)	20	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Salle Picasso : soirée (19h à 23h)	20	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Salle Picasso : repas/cocktail/pause matin, après-midi, permanente	20	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Salle Zola : journée (08h à 18h)	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Salle Zola : demi-journée (08h à 12h ou de 14h à 18h)	20	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Salle Zola : soirée (19h à 23h)	20	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Local traiteurs + Espace bar : mise à disposition des espaces, fluides inclus (eau & électricité) pour une durée maximale de 10h/jour.	20	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Local traiteurs : Mise à disposition de l'espace, fluides inclus (eau & électricité) pour une durée maximale de 10h/jour.	20	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Espace bar : Exploitation de l'espace bar - Fluides inclus (eau & électricité) pour une durée maximale de 10h/jour. Nécessité de fournir un récépissé d'attribution « de la licence temporaire de débits de boissons » délivré par la mairie d'Aix-en-Provence.	20	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Montage personnalisé des espaces : Théâtre, U, cocktail, : 50% du tarif locatif exploitation/espace	20	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Heure supplémentaire au delà de l'horaire de location forfaitaire (entre 08h et 23h)	20	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Heure supplémentaire au delà de l'horaire de location forfaitaire (entre 23h et 08h)	20	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Terrasse extérieure	20	580,00 €	580,00 €	580,00 €	580,00 €	580,00 €
1/2 journée d'étude "Formule Granet" comprenant : location de la salle équipée, Hôte ou Hôtesse d'accueil, accueil café avec viennoiseries, pause café simple, déjeuner de travail assis (2 plats, vin à discrétion, eau minérale et café)	20	49,00 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €	49,00 €
Journée d'étude "Formule Cézanne" comprenant : location de la salle équipée, Hôte ou Hôtesse d'accueil, accueil café avec viennoiseries, 2 pauses cafés simples, déjeuner de travail assis (2 plats, vin à discrétion, eau minérale et café)	20	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €
Espace accueil - Tarif au m ² brut avec un forfait minimum de 200 €	20	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

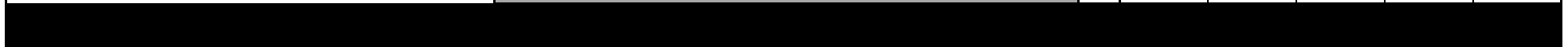
Prestation Technique							
	Son						
	Amphithéâtre - 2 micros "col de cygne" (Pupitre ou guéridon) + 3 Micros fil (Tribune ou plateau télé) + 3 Micros HF main (inclus dans la location de la salle)	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Régie mobile (2 micros fil + 2 micros HF + lecteur CD)	20	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	Sono portable (1 Haut parleur Amplifié sur pied équipé de 2 micros HF main + lecteur USB)	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Sono générale RdC pour annonce et/ou animation (Diffusion via 1 micro HF et/ou 1 accueil auxiliaire)	20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Prise de son amphithéâtre	20	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	Prise de son salle du RdC (1 PC portable, + transfert sur clé USB ou DD hors technicien)	20	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
	Micro HF main supplémentaire	20	77,00 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €	77,00 €
	Micro HF serre-tête	20	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €
	Micro HF cravate	20	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €
	Ear monitor HF	20	155,00 €	155,00 €	155,00 €	155,00 €	155,00 €
	Micro fil "SM 58" supplémentaire (sur pied)	20	16,00 €	16,00 €	16,00 €	16,00 €	16,00 €
	Micro "Col de Cygne" supplémentaire	20	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Micro "Col de Cygne" HF	20	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
DBox	20	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
1 micro "président" + 10 micros "conférencier" + unité de contrôle et alimentation	20	302,00 €	302,00 €	302,00 €	302,00 €	302,00 €
10 micros "conférencier" supplémentaires	20	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
Casque supplémentaire interphonie filaire ClearCom	20	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €

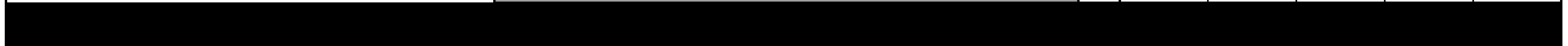
Lumière

Amphithéâtre - éclairage personnalisé (Fond de scène à la chroma désirée, ponctuels pupitre, guéridon, tribune, plateau TV...)	20	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amphithéâtre - Option velums	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Amphithéâtre - éclairage personnalisé + Velum (Fond de scène et velums à la chroma désirée, ponctuels pupitre, guéridon, tribune, plateau TV...)	20	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Décoration d'une salle de réception par des projecteurs de couleur (au sol)	20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Poursuite 575 HMI (Sans poursuiveur)	20	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Poursuite 1200 HMI (Sans poursuiveur)	20	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Amphithéâtre - éclairage plein feux (inclus dans la location de la salle)	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis



Vidéoprotection						
Amphithéâtre - 2 Vidéoprojecteurs Hitachi CP SX635 (4500 lumens), une source avec projection en 16:9 sur deux écrans latéraux (4x2.25m)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Amphithéâtre - Vidéoprojecteur Christie 5 000 lumens sur écran central (4x2.25m)	20	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amphithéâtre - Vidéoprojecteur Christie 10 000 lumens, uniquement celui du centre de congrès avec projection sur écran central (4x2.25m)	20	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Amphithéâtre - Vidéoprojecteur Christie 10 000 lumens autre que celui du Centre de Congrès ou projection sur un autre écran que le central (4x2.25m) ou modification d'optique	20	2 390,00 €	2 390,00 €	2 390,00 €	2 390,00 €	2 390,00 €
Amphithéâtre - Moniteur retour de scène 16/9 LCD 32" (82 cm), si utilisation 4/3 alors image 24" (60 cm)	20	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
Hitachi CP-SX 635 (4500 lumens)	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Epson EMP 8300 (5300 lumens)	20	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
RdC - Christie LX-505 (5000 lumens) + écran	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
RdC - Sanyo PLC-XU106 (4500 lumens) + écran	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Autre (sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis



Audio visuel						
--------------	--	--	--	--	--	--

Ecran 4/3 sur cadre (3 x 2,25 m)	20	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €
Ecran 4/3 sur cadre (2,40 x 1,80 m)	20	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €
Ecran 4/3 toile rétro sur cadre (3 x 2,25 m)	20	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €
Ecran 4/3 sur cadre (4 x 3 m)	20	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Ecran16/9 sur cadre (6,10 x 3,43 m)	20	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Ecran 16/9 sur cadre (4,88 x 2,74 m)	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Ecran à rouleau 1,80 x 1,80 m	20	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Régie vidéo complète (1 mélangeur vidéo numérique HD/SD 9 entrées + monitoring, 1 caméra fixe, 1 caméra à l'épaule, 1 caméra tourelle motorisée)	20	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
Enregistrement numérique vidéo (Fichier mp4 et mov)	20	420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Transfert fichiers vidéo sur clé USB 64 Go	20	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Transfert fichiers vidéo sur disque dur externe 500 Go	20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Moniteur 46" LED + pied design	20	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Moniteur 50" LED (127 cm) + pied design	20	510,00 €	510,00 €	510,00 €	510,00 €	510,00 €

Ecran Plasma 50" (2 écrans fixes diffusion rdc)	20	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Ecran Plasma 58" (148 cm) + pied Haut ou embase murale	20	470,00 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €
Caméra Tri CCD, HD, 16/9 équipée	20	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caméra tourelle motorisée AW-HE 120	20	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
Pupitre de contrôle pour caméra tourelle AW-HE 120	20	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Table de mixage vidéo numérique full HD 16/9 + monitoring	20	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Table de mixage vidéo numérique SONY ANYCAST AWS-G500	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Switcher/Scaler Kramer VP-730	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Convertisseur/Switcher ISS 506 Extron	20	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €
Ecran LED 46" (117 cm)	20	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Ecran LED 50" (127 cm)	20	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Ecran LED 60" (133 cm) sur pied haut	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Ecran Plasma 58" (148 cm)	20	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €
Pied Haut sur embase lourde pour Plasma ou LED	20	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Informatique

Ordinateurs régie (2 PC avec pack office + 1 Mac avec pack office et Keynote, télécommande WIFI et switch, destinés à recevoir et diffuser les supports informatiques des intervenants)	20	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Session WIFI illimitée 24h (Up: 80Mb, Down: 80Mb)	20	100,00 €	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Connexion Wifi offerte aux participants (hors demande spécifique organisateurs, exposants)	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Timer (1 ou 2 moniteurs sur scène, un PC dédié, programmation et piloté par technicien régie)	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Ordinateur PC portable + Pack office	20	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
Ordinateur Mac portable + Pack office et Keynote	20	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €
Télécommande Logitech Wifi	20	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Report de commandes	20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Pavlov / télécommande Micro CUE 2 - (Télécommande sortie 2 PC)	20	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €

tous casque IR perdu ou cassé sera facturé 350,00 € HT	20	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Personnel Technique

Régisseur Son (inclus dans la location de l'amphithéâtre)	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Régisseur Son	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur vidéo & lumière	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur Vidéo	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur lumière	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur asservis	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur Traduction	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Technicien montage/démontage	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Technicien d'exploitation (salles de commission)	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Technicien d'exploitation (inclus dans la location du RdC)	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Opérateur cadre	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Régisseur streaming	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Réalisateur	20	600,00 €	620,00 €	640,00 €	660,00 €	680,00 €
Régisseur Plateau	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Ingé visio	20	600,00 €	620,00 €	640,00 €	660,00 €	680,00 €
Infographe	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Poursuiveur	20	520,00 €	540,00 €	560,00 €	580,00 €	600,00 €
Livraison / Transport (sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Logistique						
	Mobilier					
	Mise à disposition gratuite jusqu'à 60 tables (122 cm X 75 cm) et 150 chaises du centre de congrès	20	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Livraison / Transport (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
	Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Stand						
Boîtier électrique de 3,5 kw (équipé de 1 disjoncteur 16A et de 2 prises 16A 2P+T)	20	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Boîtier électrique de 2 kw (équipé de 1 disjoncteur 10A et de 1 prise 16A 2P+T)	20	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Forfait électrique (6 prises murales P17/32 Tri soit 21 KW par prise, ainsi que 22 circuits de 3 PC 16A au plafond soit 3,5 KW par circuit)	20	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Sabot électrique 4 prises 1,5 kw	20	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Nettoyage forfaitaire d'un stand/jour	20	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €
Livraison / Transport (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Matériel						
Nappage de table (122x75 cm) - coton gratté M1 - tarif par table	20	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Panneau poster 180 H x 120 L (installation/démontage inclus)	20	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Coton Gratté classé M1: le ml	20	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Coton Gratté classé M1: le rouleau	20	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €	380,00 €

Chef hôte ou hôtesse - Tarif horaire - Majoration de 25% à prévoir en sus pour les prestations réalisées entre 22h et 07h ainsi que le lundi de Pâques, 14 juillet et 15 août ou de 100% pour les prestations réalisées le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier	20	46,00 €	49,00 €	52,00 €	55,00 €	58,00 €
Majoration de 25% à prévoir en sus pour les prestations réalisées entre 22h et 07h ainsi que le lundi de Pâques, 14 juillet et 15 août	20	25 %	25 %	25 %	25 %	25 %
Majoration de 100% à prévoir en sus pour les prestations réalisées le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier	20	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Prestation extérieure

Signalétique						
Panneau Lumineux Intérieur : création par page	20	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Passage du clip de la manifestation de la veille (J-1), jusqu'à la fin de la manifestation. Fabrication et diffusion du clip (logo ou un visuel de la manifestation) sur l'écran plein jour du Centre de Congrès de 7h à 22h	20	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €
Passage du clip de la manifestation de J - 7 jours, jusqu'à la fin de la manifestation. Fabrication et diffusion du clip (logo ou un visuel de la manifestation) sur l'écran plein jour du Centre de Congrès de 7h à 22h	20	660,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €
Passage du clip de la manifestation de J - 14 jours, jusqu'à la fin de la manifestation. Fabrication et diffusion du clip (logo ou un visuel de la manifestation) sur l'écran plein jour du Centre de Congrès de 7h à 22h	20	860,00 €	860,00 €	860,00 €	860,00 €	860,00 €
Passage du clip de la manifestation de J - 28 jours, jusqu'à la fin de la manifestation. Fabrication et diffusion du clip (logo ou un visuel de la manifestation) sur l'écran plein jour du Centre de Congrès de 7h à 22h	20	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Forfait modification d'un clip à la demande de l'organisateur, après son « bon à tirer »	20	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Sécurité						
Agent de Sécurité - Coût horaire de jour, entre 6h et 21h (Durée minimale 4h consécutives). Cette prestation est fortement recommandée même si elle reste facultative.	20	37,00 €	39,00 €	41,00 €	43,00 €	45,00 €

Agent de Sécurité - Coût horaire de nuit, entre 21h et 06h (Durée minimale 4h consécutives). Cette prestation est fortement recommandée même si elle reste facultative	20	43,00 €	46,00 €	49,00 €	52,00 €	55,00 €
Agent Cynophile - Coût horaire de jour, entre 6h et 21h (Durée minimale 4h consécutives).	20	68,00 €	71,00 €	74,00 €	77,00 €	80,00 €
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Divers						
Divers						
Paperboard	20	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Autre (Sur devis)	20	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Le tarif de base de la location du centre de congrès comprend :

Pour l'ensemble des espaces :

- Nettoyage quotidien après exploitation,
- Chauffage ou climatisation,

Amphithéâtre Cézanne

- La mise à disposition d'un technicien son,
- 2 micros "col de cygne" + 3 micros fil + 3 micro HF main,
- Une tribune ou plateau télé base 10 personnes maximum,
- Un pupitre ou un guéridon,
- Un éclairage "plein feux - plateau blanc",

Salles Milhaud & Forbin

- Une configuration de la salle modulable en théâtre,

Salles Sainte-Victoire & Picasso

- Salle à vide,

Local traiteurs et/ou espace bar

Mise à disposition de l'espace, fluides inclus (eau & électricité),

Toute autre prestation fera l'objet d'une facturation supplémentaire sur devis :

Son, lumière, vidéo, hôtesses, gardiennage, installation générale, location de mobilier, location de matériel informatique et bureautique,
Signalétique, décoration, nettoyage après montage ainsi que des stands pendant la manifestation, accès WIFI, traiteur, parking,

Les tarifs des prestations techniques (hors personnel) sont dégressifs selon la durée de la manifestation :

Un coefficient multiplicateur par nombre de jours s'applique sur la quantité des prestations (1 jour=1 / 2 jours=1,7 / 3 jours=2,55 / 4 jours=3,4 / 5 jours=4).

Ces tarifs sont appliqués quel que soit la nature de l'utilisation des équipements techniques (installation, répétition ou exploitation normale).

Par défaut, les dossiers devant se dérouler après le 31 décembre 2025 et dans l'attente d'une nouvelle délibération fixant les conditions tarifaires pour cette nouvelle période, les tarifs de l'année 2025 seront appliqués

Les remises commerciales pratiquées et les tarifs communiqués dans les dossiers à venir mais déjà réservés ou pour les devis déjà établis avant le vote de cette délibération, seront maintenus.

Le taux de marge commerciale sur les produits achetés et revendus par le Centre de Congrès Carnot ne peut être inférieur à 10 % du prix d'achat HT.